

Une seule santé : le Comité français de l'UICN appelle à intégrer la biodiversité au cœur des politiques de santé

Communiqué de presse – 30 mars 2026

Face à l'accélération conjointe des crises sanitaire et écologique, le Comité français de l'UICN soutient l'urgence d'adopter une vision de la santé fondée sur l'interdépendance entre humains, animaux, plantes et écosystèmes. Dans une publication diffusée aujourd'hui, il montre, avec de nombreux exemples à l'appui, que protéger la santé humaine doit se faire en prenant soin de celle des autres animaux, des plantes et des écosystèmes.

Depuis plus de deux décennies, les expert/es de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et de l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) démontrent que les humains, les autres espèces animales, végétales, et les écosystèmes sont conjointement affectés par l'artificialisation et la dégradation des habitats naturels, les pollutions, le changement climatique, et la multiplication des interactions entre humains et faune sauvage. La pandémie de Covid-19 a propulsé ces avertissements au premier plan : 75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine zoonotique, et jusqu'à 25 % des pathologies chroniques sont aujourd'hui liées à des facteurs environnementaux. Ces chiffres illustrent une réalité longtemps ignorée : la santé humaine est indissociable de celle des autres êtres vivants et des écosystèmes.

« Notre approche sanitaire a oublié le lien qui existait entre le vivant et les humains, elle est trop anthropocentrique, plaçant la santé humaine au-dessus de la nature et sans lien avec elle. Les crises récentes ont mis en exergue les relations d'interdépendance existant entre la nature et les êtres humains, en soulignant leur dimension planétaire », déclare Violaine du Pontavice, présidente de la commission droit et politiques environnementales du Comité français de l'UICN.

Depuis 2004, l'UICN joue un rôle moteur dans la promotion et l'ancrage de l'approche *Une seule santé* au niveau international. Lors des Congrès mondiaux de la nature, ses organisations membres ont adopté plusieurs résolutions appelant les États à intégrer le concept *Une seule santé* (« *One Health* ») dans leurs politiques publiques. L'approche est inscrite dans la Vision stratégique à 20 ans de l'UICN comme l'un des huit domaines clés présentant un potentiel transformateur pour la biodiversité. Pourtant, en France comme ailleurs, ces recommandations peinent encore à irriguer le cadre législatif et les politiques sectorielles, malgré des avancées ponctuelles et des tentatives de structuration.

Dans une nouvelle publication, le Comité français de l'UICN propose de mieux comprendre ce concept devenu incontournable et de l'intégrer dans les politiques et les décisions publiques. Ce travail de long terme a mobilisé un grand nombre d'organisations membres et d'expert/es du Comité français de l'UICN, issus d'horizons disciplinaires variés.

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé le 7 avril prochain, et de l'organisation par la France du One Health Summit à Lyon, le Comité français de l'UICN appelle à travers les recommandations de cette brochure, à une transformation profonde des politiques de santé pour intégrer le vivant.

Parmi les 19 recommandations du Comité français de l'UICN pour la mise en œuvre de l'approche *Une seule santé*, les recommandations suivantes peuvent être considérées comme prioritaires :

- **Adopter une loi et une stratégie nationale *Une seule santé*, soutenues par une gouvernance interministérielle dédiée.** Cette proposition vise à intégrer de manière cohérente les dimensions de santé animale, végétale, humaine et environnementale dans l'ensemble des politiques publiques, en garantissant l'harmonisation des cadres normatifs. La gouvernance proposée devra associer les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, de la Transition écologique, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'assurer un pilotage coordonné, un suivi renforcé et une véritable transversalité des actions.
- **Faire de la lutte contre le commerce illégal et de la réduction des interactions inutiles ou illicites entre humains et faune sauvage une priorité nationale et de coopération transfrontière.** Le commerce, l'utilisation ou la consommation d'animaux sauvages — qu'il s'agisse d'alimentation, de pharmacopée, de mode, d'animaux de compagnie, de pratiques culturelles ou de tourisme — constituent des pressions majeures sur de nombreuses espèces. Ces pratiques représentent également un risque important pour la santé publique en favorisant la transmission d'agents pathogènes entre la faune sauvage et l'être humain. Les flux liés au trafic engendrent aussi une importante dispersion géographique de ces agents pathogènes, et accroissent le risque de transmission entre populations animales de régions différentes et de contamination. Une action renforcée est donc essentielle pour protéger la biodiversité tout en limitant les risques sanitaires associés.
- **Faire de la préservation et de la restauration de la biodiversité un pilier structurant de la politique sanitaire nationale.** Les actions de protection, de restauration et d'amélioration de la gestion durable des écosystèmes contribuent directement à la réduction des risques sanitaires, en renforçant les fonctions écologiques qui régulent les agents pathogènes, les vecteurs et les pressions environnementales. Dans cette perspective, les aires protégées et les Solutions fondées sur la Nature (SfN), qui s'inscrivent dans une approche systémique et intégrée du vivant, constituent des leviers particulièrement efficaces pour opérationnaliser l'approche *Une seule santé*. Il est donc nécessaire de renforcer leur déploiement et leur efficacité, notamment par la mobilisation de financements dédiés, par leur intégration dans les politiques sectorielles et par le développement de dispositifs d'évaluation de leurs bénéfices sanitaires et écologiques.
- **Renforcer la mobilisation des territoires dans le déploiement de politiques et d'actions relevant de l'approche *Une seule santé*.** Il s'agit d'encourager les collectivités territoriales à poursuivre et structurer leurs initiatives en élaborant des stratégies *Une seule santé* intégrant ce principe dans l'ensemble des secteurs d'action publique, notamment via des outils tels que la planification écologique, les documents de planification territoriale ou encore l'évaluation environnementale. Cette dynamique devra être accompagnée par une reconnaissance nationale des initiatives territoriales exemplaires ainsi que par la mise en place de dispositifs financiers adaptés pour soutenir leur mise en œuvre, leur diffusion et leur pérennisation.

Consultez et téléchargez [la brochure](#) sur www.uicn.fr

Contact presse

Camille Aspar

Chargée de communication et relations médias

Comité français de l'UICN

07 48 12 31 99

communication@uicn.fr